

LES REGLEMENTS PARTICULIERS

LE LABORATOIRE DE CREATION

Projet de Bertrand Raynaud et Jean-Luc Hervé

OBJECTIFS

Donner aux **compositeurs** (les premières années de DEM) la possibilité de voir leurs œuvres jouées par des instrumentistes, d'expérimenter avec eux, d'avoir tout au long de l'année et jusqu'au concert final des interlocuteurs capables de leur donner une "image sonore" de leurs travaux.

Donner aux **instrumentistes** l'occasion d'une pratique de la musique contemporaine expérimentale et vivante, de se plonger dans le processus de création (par leur présence à certains cours de composition), d'en comprendre certains enjeux et de préparer un concert de musique contemporaine.

ORGANISATION DE L'ANNEE

1^{ER} TRIMESTRE

Constitution des **groupes d'instrumentistes volontaires**, en fonction d'une nomenclature précise communiquée en amont par Jean-Luc Hervé, et désignation d'une (ou plusieurs) œuvre(s) de référence pour chaque groupe (par exemple pour un trio flûte, violoncelle et piano Cendres de Saariaho, ou pour un Quintette avec piano Spur de Beat Furrer, etc...). A chaque groupe sont associés **deux élèves compositeurs** qui s'engagent à écrire pour cette formation.

L'ensemble de ces groupes de musique de chambre sont encadrés par Bertrand Raynaud.

Une première rencontre est organisée dans le cours collectif de Jean Luc Hervé où sont présentées (analysées) les œuvres de références.

Puis, placées sous la responsabilité de Bertrand Raynaud, les séances se partagent entre le travail sur l'(les) œuvre(s) de référence et des séances d'essais, temps d'expérimentation mêlant interprètes et compositeurs (lesquels peuvent venir écouter les séances de travail sur l'œuvre de référence).

L'une des premières séances sera consacrée à un travail d'improvisation mené par Vincent Lê Quang

2^E TRIMESTRE

Deux séances de travail par mois sur les esquisses des élèves compositeurs suivies de deux semaines de battement, qui laissent le temps à ces derniers de corriger leurs esquisses. Quelques séances se font dans le cadre du cours de composition, ce qui permet aux instrumentistes de suivre la démarche de création. Poursuite du travail sur les œuvres de référence.

Si possible, invitation des compositeurs des œuvres de référence (ici Saariaho et/ou Furrer) pour une **masterclass** à laquelle participent élèves instrumentistes et compositeurs.

3^E TRIMESTRE

Préparation de la version définitive des pièces des étudiants compositeurs et travail de celles-ci, poursuite du travail sur les œuvres de référence.

Concert comportant les œuvres de références et les créations des élèves compositeurs. Le concert est enregistré.

VALIDATION

Pour les instrumentistes en DEM, ce travail sur l'année pourra être présenté lors des examens de musique de chambre et donc validé comme **l'une des deux prestations de musique de chambre** nécessaire à l'obtention de l'UV de musique de chambre.